



CONTENUS

Propriété intellectuelle	1
Publication du Rapport spécial 301 : Un outil diplomatique en faveur de la protection des DPI?.....	1
Rapport Gallo : Les points de controverse	2
Industrie cinématographique - culturelle	3
Le cinéma européen en 2010 : Des résultats mitigés face à l'arrivée dynamique de la 3D.....	3
Le numérique, l'avenir incontournable et incertain du cinéma européen	3
Le Marché du Film du Festival de Cannes : Des résultats positifs face à une industrie cinématographique en pleine mutation.....	4
Les industries culturelles et créatives vues comme moteurs du développement économique de l'Union européenne.....	4
Audiovisuel africain.....	5
TV5 Monde+Afrique : Une nouvelle Web TV dédiée au continent africain	5
Fonds panafricain d'aide au cinéma : Participation dynamique de l'OIF	5
Actualités	6
Les propositions de la rencontre U40 Amériques.....	6

(Notre analyse) Face à l'économie des grands conglomérats de multimédias qui ne cesse de se restructurer et de se réinventer, il est nécessaire de s'interroger sur la force et l'efficacité des politiques culturelles nationales et européennes. Depuis les négociations du GATT en 1993, les politiques nationales en matière de culture n'ont guère empêché la mainmise incontournable de la machine hollywoodienne et des grandes sociétés de multimédias dans les marchés cinématographiques et les écrans télévisuels. Plus spécifiquement, les innovations technologiques et « le film numérique » deviennent l'apanage de l'industrie hollywoodienne pour consolider sa prépondérance. Partant de là, si la Convention sur la diversité des expressions culturelles et les politiques culturelles restent importantes pour les acteurs gouvernementaux et les organisations professionnelles de la culture - qui tiennent à préserver la capacité des États en matière d'industries culturelles, elles sont probablement en retard face au défi que présente pour l'économie culturelle la technologie numérique. Il est bien possible que les pouvoirs publics soient mal adaptés pour répondre à la flexibilité et aux métamorphoses continues des grands conglomérats de multimédias et pour saisir la totalité des défis numériques qui transforment en profondeur le secteur culturel. Nous ne sommes pas en mesure de capter l'évolution et les conséquences des bouleversements et il est fort probable que les nouvelles stratégies des industries culturelles géantes mettront à mal les politiques nationales. À cet égard, nous devons nous interroger sur la réponse de la Convention face au mouvement des industries culturelles vers un nouveau modèle économique.

Publication du Rapport spécial 301 : Un outil diplomatique en faveur de la protection des DPI ?

Le Rapport spécial 301, publié chaque année par le Bureau du Représentant américain au commerce (USTR) et rendu public le 30 avril dernier, a pour objectif d'évaluer la manière dont les partenaires commerciaux étrangers protègent les droits de propriété intellectuelle (DPI) des entreprises américaines et de décourager les investissements dans les pays défaillants ou laxistes en termes de protection des DPI. Le Rapport spécial 301 analyse le respect par les États des normes en matière de protection des DPI établies aux États-Unis en vertu de la Section 182 de la *Loi sur le commerce de 1974*, telle qu'amendée par la *Loi omnibus américaine de 1988 sur le commerce et la compétitivité* et complétée par le cadre normatif de l'OMC. Ce travail est mené annuellement depuis 1989 par l'USTR. L'ACAC (Accord commercial anticontrafaçon), que l'administration souhaite conclure avant la fin de son premier mandat, devrait s'ajouter aux standards du Rapport.

De manière générale, dès le début, le Rapport a servi une double fonction. D'un côté, il se veut un état des lieux sur l'enjeu international des DPI et un appel à l'action dans un certain nombre de domaines considérés dans le Rapport comme prioritaires. D'un autre, il se veut un instrument politique des États-Unis en vue d'exercer de la pression auprès de pays qui ne respectent pas les DPI et leurs engagements internationaux et régionaux. En ce sens, les pays ciblés peuvent faire l'objet d'enquêtes et les secteurs sensibles seront particulièrement pointés du doigt au sein des enceintes internationales ou lors de négociations bilatérales. Il s'avère que le Rapport est avant tout un outil



diplomatique des États-Unis pour amener leurs partenaires commerciaux à modifier leurs cadres normatifs en matière de DPI.

Soixante-dix-sept pays sont analysés dans le Rapport 2010. De ce nombre, 41 sont identifiés comme ayant des pratiques non-conformes aux standards américains. Vingt-neuf pays ont été placés sur la liste de surveillance (*Watch List*), qui inclut les pays méritant une attention bilatérale pour traiter les problèmes de protection des DPI. Onze pays sont inscrits sur la liste prioritaire de surveillance (*Priority Watch List*). Cette dernière indique les pays qui ne fournissent pas le niveau adéquat de protection et un accès satisfaisant au marché pour certains secteurs. Enfin, un pays figure sur la liste d'encadrement de la section 306, qui désigne les pays dans lesquels les États-Unis assurent un suivi des mesures figurant dans les accords ou engagements bilatéraux antérieurs. En général, ce rapport est très semblable à celui de l'année dernière. Seul Israël a été retiré de la liste prioritaire, tandis que la République tchèque, l'Arabie Saoudite, la Hongrie et la Pologne ont été retirées de la liste de surveillance.

Plus spécifiquement, l'Algérie, l'Argentine, le Canada, le Chili, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, la Russie, la Thaïlande et le Venezuela figurent sur la *Priority Watch List*, illustrant en ce sens les fortes inquiétudes des États-Unis vis-à-vis de la situation des DPI dans ces pays. Soulignons que la Chine est visée par le Rapport pour une sixième année consécutive. La Russie est, quant à elle, classée dans la liste de surveillance prioritaire pour la 13^e année consécutive, et ce, malgré l'appui à l'accession du pays à l'OMC accordé quelques jours plus tôt par le Représentant américain au Commerce, Ron Kirk. Enfin, l'USTR a placé pour une deuxième année de suite le Canada sur la liste prioritaire dans le but d'exercer de la pression sur le parlement canadien, qui tarde à reformer ses lois sur la protection des DPI, notamment celles encadrant le commerce et l'échange de fichiers en ligne. En plus, 29 autres pays sont placés sur la *Watch List*. Parmi ces pays, nous retrouvons : le Brésil, la Colombie, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Italie, le Mexique, la Norvège, le Pérou, la Roumanie, la Turquie, le Vietnam. Enfin, le Paraguay est le seul pays figurant encore dans la liste d'encadrement de la section 306. Pour cela, il continuera de recevoir un encadrement américain sous la forme d'un Mémorandum de compréhension bilatéral, qui précise les objectifs et les actions politiques que le gouvernement paraguayen doit poursuivre pour répondre de façon efficace aux enjeux des DPI.

Pour consulter le rapport « Spécial 301 » 2010, voir : USTR <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/reports-and-publications/2010-3>.

Source : USTR, « USTR Releases 2010 Special 301 Report on Intellectual Property Rights », *Press Release*, 30 avril 2010; David Dagenais, « Publication du rapport « Spécial 301 » : la Chine, la Russie et le Canada blâmés », *Chronique commerciale américaine*, CEIM, 6 mai 2010.

Rapport Gallo : Les points de controverse

La Commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté, le 1^{er} juin, le rapport Gallo sur la propriété intellectuelle sur Internet, à 15 voix, du côté des conservateurs et des libéraux, contre 8, du côté des socialistes et des Verts. L'eurodéputée française Marielle Gallo a expliqué que ce rapport d'initiative, c'est-à-dire non législatif, vise à renforcer l'application des droits d'auteur sur le web. Le rapport, qui doit faire l'objet d'un vote en session plénière le 15 juin, se contente de condamner le piratage en ligne et d'appeler la Commission européenne à légiférer sur la création d'un système de licences paneuropéennes-multiterritoriales, tout en mettant en place une harmonisation de la législation en matière de droit d'auteur. Selon le rapport, un système de licences paneuropéen offrirait aux consommateurs un accès au plus vaste choix de contenu possible et ce sans nuire au répertoire local européen. En plus, le rapport souligne que les atteintes aux droits d'auteur sur Internet (DPI) sont un problème croissant pour l'économie en termes d'opportunités d'emplois et de revenus pour l'industrie et appellent une réponse européenne, notamment en supprimant les obstacles à un marché unique digital. L'objectif est de privilégier l'émergence d'une offre légale de contenus suffisamment diversifiée pour être attractive. En ce sens, la Commission européenne est invitée à proposer une stratégie complète en matière de DPI qui supprimerait les obstacles à la création d'un marché unique dans l'environnement en ligne et adapterait le cadre législatif européen en matière de DPI aux tendances actuelles de la société.

Cependant, du côté des opposants, le rapport va clairement dans le sens de l'Hadopi et de l'ACAC. Le camp socialiste reproche notamment à Marielle Gallo d'« assimiler à de la contrefaçon et à du vol le partage de fichiers à des fins non commerciales ». En plus, le rapport est décrié par des organisations comme la Quadrature du net et Reporters sans frontières. Pour Jérémie Zimmermann, porte-parole de la Quadrature du net, « ce rapport est un appel à plus de répression, avec des dispositifs de type riposte graduée ». En substance, le rapport Gallo cherche « plus de sanctions pénales pour la



contrefaçon et appelle à renforcer les dispositifs de répression pour le partage de fichiers sur Internet », tout en établissant systématiquement un rapport entre contrefaçon et partage de fichiers. Pour sa part, l'eurodéputée socialiste Françoise Castex explique que le rapport « refuse catégoriquement d'aborder la question des nouveaux modèles commerciaux et des nouvelles façons de concevoir le droit d'auteur. Tout cet argent public, qui va être utilisé pour sanctionner les consommateurs au profit de l'industrie du disque, pourrait servir à inventer de nouveaux modèles de diffusion ».

Enfin, soulignons que d'après un communiqué de presse du Parlement européen, intitulé « Piratage en ligne : harmoniser les droits d'auteur au niveau européen », les députés invitent la Commission à poursuivre ses efforts en vue de faire avancer les négociations de l'accord commercial anticontrefaçon (ACAC) en tenant pleinement compte de la position du Parlement et de s'assurer que les dispositions de l'ACAC respectent pleinement l'acquis communautaire en matière de DPI et de droits fondamentaux.

Sources : « L'UE tranche sur la propriété intellectuelle sur Internet », *NouvelObs.com*, 2 juin 2010 ; « Le Parlement européen souhaite renforcer la lutte contre le piratage dans l'Union », *LesEchos.fr*, 2 juin 2010 ; Communiqué de presse, « Piratage en ligne : harmoniser les droits d'auteur au niveau européen », *Parlement européen – Commission des affaires juridiques*, 1^{er} juin 2010.

Le cinéma européen en 2010 : Des résultats mitigés face à l'arrivée dynamique de la 3D

L'Observatoire européen de l'audiovisuel - organisme dépendant du Conseil de l'Europe - estime que les recettes brutes des salles de l'Union européenne en 2009 ont enregistré une progression annuelle de 12%, atteignant le nouveau record de 6,27 milliards d'euros. La progression des recettes de salles s'explique par une augmentation de 6% de la fréquentation des cinémas, estimée à 981,1 millions de billets vendus en 2009, et par la hausse du prix moyen des billets due en grande partie aux tarifs supérieurs des projections en 3D. En plus, les marchés cinématographiques ont progressé en 2009 dans presque tous les territoires de l'Union européenne. Les recettes brutes des salles ont augmenté dans 21 des 23 États membres dont les données sont disponibles, l'Irlande et la Lettonie, étant les seuls pays à présenter un recul. Le paysage cinématographique européen a par ailleurs été plus que jamais dominé par les films à succès, le nombre de films générant plus de cinq millions d'entrées passant de 34 à 42 et les marchés les plus performants en termes de nombres d'entrées ont été l'Allemagne (+13,1%), la France (+5,7%) et le Royaume-Uni. Soulignons que l'Observatoire européen de l'audiovisuel estime, à titre provisoire, que les films européens se sont octroyés une part de marché de 26,7% du total des entrées dans l'Union européenne. Ce résultat est en baisse par rapport à 2008 (28,2%) et à son plus bas niveau depuis 2005. En revanche, la part de marché des films produits aux États-Unis a grimpé de 65,6% à 67,1%, niveau le plus haut niveau depuis 2003.

Ajoutons que l'Observatoire estime que 1 168 longs métrages, documentaires inclus, ont été produits dans les 27 États membres de l'Union européenne en 2009, performance en hausse de 28 films par rapport au précédent record de 2008. Au total, les films de fiction ont compté pour environ 80% du volume total de production européenne et les documentaires de long métrage pour environ 20%. La progression de l'activité de production résulte en premier lieu d'une forte augmentation des films de fiction allemands, passant de 96 en 2008 à 129 en 2009. Enfin, les films français restent, en termes d'entrées, les plus plébiscités du marché européen, en dépit du fait que leur part de marché soit tombée de 12,1% en 2008 (marquée par l'extraordinaire succès du film « Bienvenue chez les Ch'tis ») à 8,7%. Grâce à de forts résultats dans leur propre marché, les films allemands occupent le deuxième rang avec 4,1%, suivis par les productions britanniques comptant pour 3,9% du total des entrées dans l'Union européenne.

Source : Communiqué de presse, « Les recettes brutes des salles de l'Union européenne ont atteint un niveau record en 2009, tandis que la production cinématographique européenne continue d'augmenter », *Observatoire européen de l'audiovisuel*, 6 mai 2010, http://www.obs.coe.int/about/oea/pr/mif2010_cinema.html.

Le numérique, l'avenir incontournable et incertain du cinéma européen

Selon les statistiques fournies par MEDIA Salles, en Europe les écrans numériques ont affiché une progression record et ont plus que triplé en 2009 sous l'impulsion du 3D. Ainsi, le nombre de salles équipées de la technologie DLP Cinéma ou SXRD s'élève à 4 693 au 31 décembre 2009, soit une progression de 206,9% en comparaison annuelle. La plupart des cinémas disposant d'écrans numériques se trouvent pour le moment en Europe de l'Ouest avec pas moins de 3 904 écrans, marquant une augmentation de 198,2% par rapport à décembre 2008. Les cinq principaux marchés



en Europe en termes d'entrées sont également ceux qui sont pourvus du plus grand nombre d'écrans numérique : la France compte pour 19,3% du total numérique, le Royaume-Uni pour 14,2% et l'Allemagne pour 12,6%, suivis par l'Italie (9,1%) et l'Espagne (5,1%). Les 789 écrans numériques restants sont situés en Europe de l'Est et dans la région méditerranéenne où la progression a été spectaculaire depuis décembre 2008, avec un taux de croissance supérieur à celui de l'Europe de l'Ouest (+258,6%). Selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel, le moteur de croissance qui s'est activé en 2009 est, en toute certitude, le cinéma 3D.

Soulignons que selon un rapport de l'Observatoire présenté à Cannes, la numérisation du cinéma européen apparaît inéluctable, mais risque d'entraîner la disparition d'un tiers des 30 000 salles européennes. Si le passage au numérique offre plusieurs avantages, en termes de souplesse de programmation ou de projection de films 3D, le problème reste que l'installation du matériel numérique est très onéreux pour un exploitant de salles. Ainsi, les cinémas d'art et essai, en particulier, ne peuvent se payer le matériel ou négocier des contrats de type *Virtual Print Fee*. Ces derniers prévoient qu'un investisseur privé ou public fasse une avance sur le prix du matériel, coût pour lequel il est ensuite remboursé par le distributeur et l'exploitant. Pour cela, les organismes publics du cinéma européen (EFAD) ont réclamé en septembre 2009 une aide financière des pouvoirs publics pour la numérisation des salles de cinéma. Le rapport constate que « la Commission européenne n'est pas encore arrivée à une conclusion définitive quant à sa future politique en matière de cinéma numérique ».

Source : « Le cinéma européen sera numérique ou ne sera pas », *L'Express.fr*, 17 mai 2010 ; Communiqué de presse, « Europe : Les écrans numériques ont plus que triplé en 2009 sous l'impulsion du 3D », *Observatoire européen de l'audiovisuel*, 12 mai 2010, http://www.obs.coe.int/about/oea/pr/digital_cinema2009.html.

Le Marché du Film du Festival de Cannes : Résultats positifs face à une industrie cinématographique en pleine mutation

Créé en 1959, le Marché du Film à Cannes réunit des professionnels (producteurs, distributeurs etc.) qui viennent présenter des œuvres au travers de projections journalières et qui négocient l'achat ou la vente de films. Le nombre de participants au Marché du Film a augmenté de 2% en 2010 – à savoir 10 115 participants, un chiffre satisfaisant dans un contexte économique difficile. Au total, le nombre de films proposés sur le marché atteint 4 300, soit un nombre plus élevé que l'année dernière. Le nombre de participants venus d'Amérique latine, du Proche-Orient, d'Asie centrale et du Canada a été en forte progression. Plus spécifiquement, par rapport à 2009, la présence du cinéma latino-américain a connu une augmentation de 12%, qui est le résultat clair d'une politique de subventions récemment mise en place au Chili, au Venezuela et en Argentine.

Selon Jérôme Paillard, le directeur du Marché du Film, les intervenants « ont fait beaucoup de ventes, sur des prix clairement plus bas qu'il y a quelques années » et ajoute qu'« on ne reviendra jamais aux niveaux d'activité qu'on a connus ces dernières années parce que le modèle est en train de changer. La part de 'e-commerce' va augmenter et son modèle économique n'est pas le même que celui du commerce traditionnel, notamment la vidéo ». Plus spécifiquement, Internet vise à prendre une part significative de la vidéo sur des modèles de recette et de participation au financement des films qui ne sont pas les mêmes que les systèmes classiques. En ce sens, selon le directeur du Marché du Film, cette transition vers un nouveau modèle économique se traduit par une baisse sensible des coûts de production et de post-production des films, hors 3D, et par un retour à des salaires plus raisonnables pour les acteurs ». Soulignons que dans le cinéma comme ailleurs, la crise mondiale a fait des ravages, entraînant les « financements-relais » d'un « secteur bancaire atteint d'une énorme frilosité ». Cet élément a été moins marquant en Europe, où existent des mécanismes publics en faveur de la production cinématographique. Mais, aux États-Unis, « c'est ce qui a créé du retard sur la production des films, notamment de films pas assez petits pour être autofinancés ou, à l'autre bout, de très gros films ».

Sources : « Cannes : le Marché du Film compte faire mieux qu'en 2009 », *LePoint.fr*, 11 mai 2010 ; « Marché du film 2010 : braderie sur la Croisette », *L'Express.fr*, 2 juin 2010.

Les industries culturelles et créatives vues comme moteurs du développement économique de l'Union européenne

La Commission européenne a lancé début mai une consultation publique en ligne concernant les industries culturelles et créatives d'Europe, liée à un nouveau Livre vert, intitulé « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives ». La commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse a souligné que « les industries culturelles et créatives d'Europe ne sont pas seulement essentielles à la diversité culturelle de notre continent, elles constituent aussi l'un de



nos secteurs économiques les plus dynamiques. Elles peuvent vraiment aider l'Europe à sortir de la crise ». Selon le Livre vert, le secteur de la culture et de la création, qui englobe les arts du spectacle, les arts visuels, le patrimoine culturel, les films, la télévision et la radio, la musique, l'édition, les jeux vidéo, l'architecture, le design, la création de mode et la publicité, fournit des emplois à cinq millions de personnes dans l'Union européenne. Il représente 2,6% du PIB européen, c'est-à-dire plus que beaucoup d'industries manufacturières, tout en affichant une croissance plus rapide que la plupart des secteurs de l'économie.

Selon le Livre vert, la diversité culturelle, le passage au numérique et la mondialisation sont des moteurs principaux du développement futur des industries créatives. Pour pouvoir libérer totalement leur potentiel culturel et économique, le Livre vert suggère que les industries culturelles et créatives doivent accroître leur capacité d'expérimentation et d'innovation et bénéficier d'une combinaison de compétences adéquate et d'un accès au financement. Enfin, le Livre vert souligne que les industries culturelles et créatives se développent aux niveaux local et régional. Cependant, si la créativité et l'innovation ont un ancrage local, leur portée doit être mondiale. Pour cela, promouvoir la mobilité des artistes et des praticiens de la culture est un moyen d'aider les industries culturelles et créatives européennes à passer de l'échelon local à l'échelon mondial et à assurer la présence de l'Europe dans le monde.

Ainsi, la Commission a invité toutes les parties intéressées à répondre aux questions posées dans le Livre vert et à formuler des commentaires sur son contenu. Les réponses et les commentaires doivent parvenir à la Commission européenne au plus tard le 30 juillet 2010.

Source : Commission européenne, « Livre vert : Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives », Bruxelles, COM(2010) 183/3, 27 avril 2010, http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc/GreenPaper_creative_industries_fr.pdf.

TV5Monde+Afrique : Une nouvelle Web TV dédiée au continent africain

À l'occasion de la Journée mondiale de l'Afrique le 25 mai, TV5Monde a lancé la première Web TV entièrement dédiée au continent africain. Accessible gratuitement dans le monde entier (sauf au Royaume-Uni et en Irlande), elle offre une large sélection de programmes à la demande qui présentera les multiples facettes d'une Afrique dynamique et créative. Cinéma, information, musique, fiction, documentaire, sport et culture, cette Web TV généraliste propose de nombreux contenus de rattrapage, des séries africaines à succès, de nombreuses exclusivités non diffusées sur les antennes de TV5Monde, ainsi que les magazines de TV5Monde consacrés au continent. La nouvelle Web TV vise à combler le déficit d'images et de programmes du continent africain – mal aimé du petit écran – à travers le monde. La directrice générale de la chaîne, Marie-Christine Saragosse, a rappelé que la Web TV sera une bouffée d'air pour les téléspectateurs, dans un monde où « les flux d'images vont du Nord au Sud, et où le déficit d'image du Sud vers le Nord est assez fort ». Ainsi, c'est une occasion d'ouvrir le regard de téléspectateurs à des productions diversifiées, mais aussi de s'informer au quotidien sur un continent dont « on a une vision souvent réduite aux guerres et aux crises ».

TV5Monde + Afrique propose un mode de visionnage à la carte : une boucle de programmes actualisée quotidiennement (« le direct »), des programmes à la demande et la possibilité de créer sa propre programmation en sélectionnant et en ordonnant soi-même une suite de programmes (« ma sélection »). La Web TV dispose également d'une rubrique éducative pour apprendre et enseigner le français avec des contenus pédagogiques en lien direct avec l'Afrique comme les « Cités du Monde » ou « Africa Remix ». TV5Monde+Afrique est accessible directement à partir du portail Afrique sur le site internet de la chaîne à l'adresse www.tv5monde.com/afrique.

Source : « Quand TV5 Monde ajoute des rayures au zèbre africain », *Telerama.fr*, 26 mai 2010 ; « Lancement de TV5MONDE+Afrique, la première Web TV Afrique », *Agence universitaire de la francophonie*, 19 mai 2010.

Fonds panafricain d'aide au cinéma : Participation dynamique de l'OIF

Lors de la 63^e session du Festival international du film de Cannes, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a annoncé sa participation au lancement d'un Fonds panafricain d'aide au cinéma, qui pourrait constituer un véritable tournant dans la politique d'aide aux cinémas du Sud. Le projet de ce fonds est initié par la Fédération panafricaine de Cinéma (Fepaci) qui a sollicité le savoir-faire, l'expérience et le soutien de l'OIF pour le lancement du Fonds et notamment la réalisation de l'étude de faisabilité. Ce nouveau Fonds panafricain d'aide au cinéma vise à mobiliser, aux côtés des financements multilatéraux et bilatéraux existants, de larges soutiens pour le cinéma du Sud en suscitant de nouveaux partenariats, en fédérant les efforts et en orientant la création cinématographique vers les besoins et les aspirations du public africain. Pour sa part, la Francophonie



Accords bilatéraux et diversité culturelle



Bulletin d'information, vol. 5, no 5, 1^{er} juin 2010

a souhaité accompagner cette démarche dont elle partage les objectifs : réaffirmer la légitimité de l'Afrique à se doter des moyens de son expression cinématographique et lui consentir la capacité de les gérer en favorisant les complémentarités et la coopération entre les pays africains. Soulignons qu'un rapport d'étape sur la mise en place du Fonds sera présenté aux Journées cinématographiques de Carthage (Tunisie) en octobre 2010.

Source : Communiqué de presse, « La Francophonie s'associe à la FEPACI pour la création d'un Fonds panafricain de cinéma », *Organisation internationale de la Francophonie*, 20 mai 2010.

Les propositions de la rencontre U40 Amériques

Du 19 au 21 mai 2010, la rencontre U40 Amériques a réuni à Montréal 30 jeunes professionnels de la culture (experts en matière de politiques culturelles, de communication, professionnels des arts et de la culture, juristes, chercheurs) en provenance de 11 pays des Amériques. Les discussions ont été centrées sur trois thèmes associés à une mise en œuvre effective et opérationnelle de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : l'intégration de la culture dans le développement durable ; la promotion des principes et objectifs de la Convention dans les autres forums internationaux ; adaptation des modèles des politiques culturelles aux défis de l'ère numérique.

Parmi les propositions de la rencontre, nous retrouvons notamment : la création d'un répertoire de pratiques exemplaires d'intégration de la culture dans les politiques de développement en vue d'informer et de sensibiliser les décideurs publics à l'importance de mettre en œuvre l'article 13 de la Convention de 2005 ; la création d'un observatoire de veille des droits culturels, des bonnes et mauvaises pratiques concernant la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, ainsi que des exemples et stratégies de mise en œuvre de la Convention ; le développement de politiques culturelles efficaces à l'ère du numérique afin de faciliter un meilleur traçage des droits de propriété ; le réinvestissement d'une partie des profits dans les productions culturelles indépendantes et un accès public équitable aux nouvelles technologies dans un but de diffusion et de création.

Source : Rencontre U40 Amériques, « Propositions pour la diversité culturelle », Montréal, 19 et 21 mai 2010, http://www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/Proposals_U40_Americas_FR.pdf.

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.

